



# CONSEIL MUNICIPAL DE FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date du 11 Janvier 2021

## **Étaient présents :**

AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, WAGNER Michel, CAPELLO Anne, WARIN Gérard, SERRES Hugues, REICHERT Daniel, BELET Jean-Patrice, GUISEPPI Claudine, BARO Sophie, ROBIN Cindy.

Convocation du 04 Janvier 2021

Absents excusés : a donné son pouvoir à  
Absents :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de rajouter à l'ordre du jour trois délibérations :

1. Délibération transaction foncière du terrain situé derrière le bâtiment aux morts, suite à l'annulation de la délibération 39/2020
2. Délibération contrat Socotec
3. Délibération « autorisations spéciales d'absences »

Acceptées à l'unanimité des présents. (Pour 11)

## **Secrétaire de séance : M. Michel WAGNER**

La séance, présidée par Monsieur Serge AYACHE, maire, s'est ouverte à 18 h30.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 Novembre 2020

Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 11)

## **DONATION DU TERRAIN SITUE DERRIERE LE MONUMENT AUX MORTS**

Monsieur le Maire explique, au conseil municipal, la proposition de cession de terrain, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée C884, appartenant à Mme GRIMAUD Rolande épouse ALLOUIS, représentant une surface de 46m<sup>2</sup>, au bénéfice de la commune de Fouillouse.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que nous avons pris une première délibération favorable à ce sujet lors du précédent conseil.

Celle-ci comportait une erreur sur sa référence cadastrale qui nécessite aujourd'hui de la rectifier afin de mener à bien cette transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte le principe de cette donation à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette cession.

Votée à l'unanimité des présents (Pour 11)

## **CONTRAT SOCOTEC**

Monsieur le Maire rappelle que l'agglomération de Gap-Tallard-Durance a repris la compétence de l'eau potable depuis le 01/01/2020, concernant le réseau du col de Foureyssasse.

Il est donc nécessaire de revoir le contrat relatif aux vérifications électriques périodiques.

En effet, la charge du contrôle de la station de pompage n'incombe plus à la commune de fouillouse.

M le Maire fait donc lecture du nouveau contrat qui fait apparaître une économie de 80,00 Euros

et demande au conseil municipal de le valider.

Voté à l'unanimité des présents (Pour 11)



## **DELIBERATION FIXANT LA NATURE ET LA DUREE DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents publics territoriaux.

Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux. Celles-ci doivent être déterminées localement par délibération.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il n'a pas été retrouvé de délibération antérieure statuant sur ces autorisations et qu'il convient de donner un cadre à celles-ci.

Monsieur le Maire fait lecture des propositions conseillées par le CDG 05 et demande au conseil municipal de les valider.

Enfin, Monsieur le Maire propose que ces mesures soient applicables, à compter du 11/01/2021.

Voté à l'unanimité des présents (Pour 11)

## **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LA PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT D'IT 05**

M. le Maire rappelle les problèmes techniques liés à la topographie de la partie ancienne du cimetière. En effet, ces contraintes ainsi que la réglementation spécifique imposée par les procédures funéraires, ont permis au conseil municipal de valider, lors de la dernière séance du conseil municipal, le principe de faire appel à un maître d'œuvre, afin d'en évaluer tous les considérants. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par les services d'IT 05 du Département, présents lors de la réunion d'évaluation de travaux pour un montant forfaitaire de 1 203€.

Cette convention a pour objectif d'accompagner la commune en qualité de « maître d'ouvrage », dans l'approche technique mais également de réaliser un cahier des charges à destination d'un architecte et des entreprises ainsi que de mettre en place l'appel d'offre.

Votée à l'unanimité des présents (Pour 11)

## **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LA PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE**

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par les services du CAUE dans le cadre de son expertise dans l'approche environnementale liée aux projets d'aménagement du cimetière, des jardins du belvédère et de la place des Aires.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas valider cette proposition d'accompagnement, pour le moment.

Voté à l'unanimité des présents (Pour 11)

## **REGLEMENT DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que nous devons mettre en place un règlement pour encadrer les usages et usagers de cet espace communal afin de préserver l'ordre, le respect et la sérénité de ce lieu. Il propose de murir une réflexion selon trois axes complémentaires :

- Un règlement à destination du public en général
- Un règlement à destination des familles des défunts comprenant les modalités d'acquisition d'une concession et/ou d'une urne au colombarium
- Un règlement à destination des entreprises de pompes funèbres ou de toutes entreprises devant intervenir dans l'enceinte du cimetière.

Monsieur le Maire soumettra une proposition de règlement de notre cimetière qui sera débattue et validée lors du prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité des présents (Pour 11)



# BILAN COMPTABLE DE L'ANNEE 2020 & DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Monsieur le Maire fait une lecture exhaustive du grand livre comptable 2020, en dépense et en recette. L'analyse des différents comptes, conforme dans l'ensemble au budget prévisionnel, fait apparaître une très bonne maîtrise de la gestion des paramètres de la commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons obtenu en 2020 les accords de subvention en DETR de la part de la préfecture à hauteur de 30% des projets relatifs à l'aménagement du cimetière et aux jardins du belvédère. Il convient de les consommer dans l'année pour ne pas les perdre.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de valider, dans le cadre des orientations budgétaires :

## I- : l'aménagement du cimetière

Selon un budget prévisionnel de 50 000,00 €uros, financé par la subvention en DETR de 15 000€, il propose de solliciter le fond de concours 2021 de l'Agglomération à hauteur de 17 000 € soit un restant à charge pour la commune de 18 000€.

## II- : l'aménagement du belvédère

Selon un budget prévisionnel de 30 000€, financé par la subvention en DETR de la Préfecture de 30% soit 9 000 € et une demande de subvention à la région au titre du FRAT 2021 pour une part éligible estimée à 10 000 € et à hauteur de 70 % soit 7 000 € avec un restant à charge pour la commune de 14 000 €.

Ce projet comportera :

- La mise en place d'un accès depuis les parkings de la place de la Mairie avec la création d'une passerelle d'environ 1m20 de large, ainsi que la création d'un cheminement depuis le passage « *de l'école* », accessible notamment aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, en passant devant le boulodrome pour rejoindre le jardin.
- L'aménagement de jeux de plein air
- L'espace de rencontre comportant des tables, bancs avec un coin barbecue

Une commission de travail se réunira, prochainement, pour réfléchir et déterminer toutes les options de ce projet.

Considérant l'élaboration relative à ces deux projets, particulièrement structurants pour notre commune, le conseil municipal souhaitait pouvoir les présenter à la population à l'occasion de rencontres participatives.

Malheureusement, vous comprendrez que la situation sanitaire actuelle ne nous permet pas de nous réunir. Mais il faut néanmoins faire avancer nos projets !

Aussi, il a été décidé de mettre en mairie, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, à la disposition de tous les administrés de la commune, pour consultation, les documents de travail et les 1<sup>ère</sup> ébauches. Ainsi les personnes intéressées par ces projets pourront en prendre connaissance et apporter leurs contributions, s'ils le souhaitent, en nous faisant part de leurs commentaires.

Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux vous accompagneront pour nourrir votre réflexion et prendre en considération vos remarques.

M. le Maire propose également de réfléchir dès à présent à l'orientation des projets d'aménagements pour les années suivantes :

- ✚ Monsieur le Maire propose notamment, au conseil municipal pour les projets de 2022, en réponse aux différentes réglementations (circulaire interministérielle N°465 du 10 décembre 1951) et obligations pour la défense extérieure contre l'**incendie**, la mise en place de réserves et citernes d'eau proposant des solutions de stockage dans le but d'alimenter en eau, les moyens de lutte contre l'incendie, pour les fermes et hameaux isolés de la commune.
- ✚ L'aménagement de la place des Aires dès que les travaux privés de rénovation des bâtiments existants seront terminés, afin de ne pas dégrader et de mieux intégrer notre projet.

- ✚ et enfin pour les projets de 2023 de réfléchir dès à présent, à l'évolution ou la création d'une nouvelle salle des fêtes. Monsieur le maire illustre ces propos, avec quelques esquisses qui pourraient être une première ébauche.

Voté à l'unanimité des présents (Pour 11)

### Questions diverses :

- ✚ Monsieur le Maire informe le conseil municipal, avoir communiqué à nos Conseillers Départementaux du canton, dans le cadre de la subvention voirie communale 2021, un montant de travaux voiries estimé entre 20 000€ HT et 23 000€HT, portant notamment sur la remise en état de l'extrémité de la route de Tournoux, d'une partie de la route menant depuis la RD 119 à la ferme de M. Mondon, du chemin de la traverse des noyers et d'une portion de la route du Sarret.

- ✚ Nous vous informons que la « **toux du chenil** » a été détectée sur notre commune. Cette maladie est extrêmement contagieuse auprès de nos amis les chiens. Nous vous demandons donc, d'être vigilants auprès de chiens errants qui peuvent se promener près de vos habitations.

Vous pouvez trouver des informations concernant cette maladie sous le lien ci-dessous :

<https://www.passeportsante.net/fr/sante-animale/Fiche.aspx?doc=toux-chenil>

**Le Maire, Serge Ayache**, La séance est levée à 21H30.

